

Janusz et Alicja Witkowski
Impasse du Cerisier 7
1728 Rossens

Tél. +41 79 758 71 75
Email: jacho.witkowski@gmail.com

Reçu au SECA le	
16 AOUT 2024	
Original	Copie(s)
SJ	

Service des constructions
et de l'aménagement (SeCA)
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Rossens, le 12 août 2024

Objet : Opposition à l'implantation d'un site de gravier dans la commune du Gibloux (Rossens).

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire pour exprimer mon opposition formelle au projet d'implantation d'un site de gravier dans notre commune.

Cette lettre vise à exposer les multiples raisons de cette opposition, ainsi que des demandes précises pour la transparence et la considération des habitants de notre région:

1. Nous constatons que les plans de zonage semblent avoir été décidés par des technocrates et de façon unilatérale, ce qui pose la question de la légitimité et de l'origine de ce projet. (Nous ne voulons pas que ce projet soit imposé comme l'instauration du 30 km/h à Fribourg, où la décision a été imposée sans concertation).
2. Nous demandons le respect de la distance de 200 mètres des zones d'habitation, que ce soit pour l'implantation du site ou pour toute autre activité en lien. D'ailleurs les principaux critères d'évaluation (la note et la pondération) ont été faits de manière partielle afin de privilégier l'extension des installations actuelles et non pas de protéger l'environnement et les habitants de la commune.
3. Nous craignons également l'apparition de substances nocives comme le chrome 6 dans la nappe phréatique, notamment à cause de l'utilisation de cette eau pour laver le gravier. Quelle assurance avons nous que cette substance n'apparaîtra pas dans les eaux de notre commune ?
4. Le rapprochement de la gravière pourrait provoquer un exode de la population et une réduction significative de la valeur de notre propriété. Nous demandons une exposition claire des mesures que le canton souhaiterait prendre pour protéger les habitants (éventuellement la création d'un budget adéquat pour compenser les pertes des habitants).
5. Nous tenons également à être rassurés que la gravière travaille principalement (90% au moins) pour le canton de Fribourg et non pour les autres cantons. Il serait également malhonnête de devenir la seule et l'unique commune fournisseur de gravier pour le canton dans les années à venir.
6. N'oublions pas la faune et la flore qui sera sacrifiée pour élargir cette gravière.

Il est regrettable de constater que les responsables de la Commune du Gibloux se cachent derrière des règles administratives et ne prennent pas de position forte pour défendre leurs habitants (bizarrement les services de facturation, partout, n'éprouvent aucun problème de fonctionnement; tout le monde sait comment réagir face à une facture impayée, mais personne ne semble savoir comment défendre efficacement les droits des citoyens).

En conclusion, nous attendons de la part du Canton de présenter les plans révisés, réfléchis, évalués de manière impartiale et acceptables pour une discussion ouverte et positive avec la population des communes concernés.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



A handwritten signature in blue ink, consisting of two parts: a stylized 'W' and 'A' on the left, and a more fluid 'D' and 'e' on the right. Below the signature, the names 'Janusz et Alicja Witkowski' are printed in a smaller, black, sans-serif font.